



FEVRIER 2020

MUNICIPALES 2020

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET
SOLIDAIRE AU COEUR DE LA
POLITIQUE DE LA VILLE

SOMMAIRE

L'économie sociale et solidaire : la solution locale pour le développement économique, l'emploi, la cohésion sociale et territoriale.

Dans le cadre des élections municipales 2020, l'UDES propose un certain nombre de mesures permettant de penser ESS dans l'ensemble des politiques locales et d'inscrire cette économie, qui pèse 10% de l'emploi en France, dans l'action au plus proche des citoyens, des employeurs et des salariés au niveau local.

- 1 LES COMMUNES, L'ENTREPRENARIAT ET L'EMPLOI DE L'ESSP.4**
Emploi et formation
Entreprenariat
- 2 LA TRANSITION DURABLE, ÉCOLOGIQUE ET NUMÉRIQUE LOCALEP.5**
Alimentation
Transition numérique et écologique
- 3 LA FISCALITÉ COMMUNALE ET INTERCOMMUNALEP.6**
- 4 LES AFFAIRES SOCIALES, ÉDUCATIVES ET LA MOBILITÉ À TOUTES LES ÉTAPES DE LA VIEP.6**
Mobilité
Éducation
Questions sociales
Santé et aide à domicile
- 5 LA PLACE DE L'ESS DANS LA GOUVERNANCE LOCALEP.7**
Gouvernance et organisation municipale
Intercommunalité

LES COMMUNES, L'ENTREPRENARIAT ET L'EMPLOI DE L'ESS

L'échelon municipal fait figure de proue lorsqu'il s'agit de soutenir prioritairement les personnes fragiles socialement ou économiquement. Il est proposé que les communes s'appuient davantage sur les entreprises et les employeurs de l'ESS pour faciliter la création d'entreprises sociales locales et la recherche d'emploi dans une économie de la proximité. L'échelon municipal demeure le meilleur levier de proximité identifié par les Français. Il apporte une réponse réelle et immédiate face à leurs difficultés sociales. L'ESS doit devenir l'une des ressources incontournables des communes pour répondre aux préoccupations des Français, au travers de plusieurs initiatives.

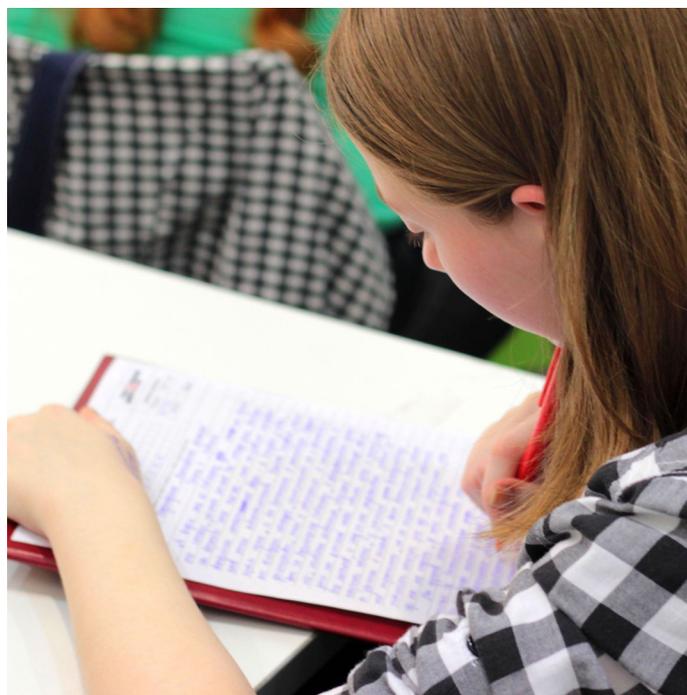


EMPLOI & FORMATION

- 1 Ouvrir les forums locaux de l'emploi à l'ESS et aux questions d'apprentissage dans l'ESS en lien avec les PME-TPE du territoire et les centres de formation dans un cadre municipal ou intercommunal.
- 2 Créer des événements dédiés à l'emploi dans l'ESS (forum, semaine de l'ESS adossée à celle des associations...).
- 3 En milieu rural, accompagner les agriculteurs et les agricultrices en reconversion vers les secteurs de l'ESS afin de leur proposer des alternatives liées aux territoires où ils sont implantés, notamment dans le secteur de l'aide et soins à domicile.
- 4 Favoriser l'insertion professionnelle et sociale des travailleurs handicapés, en lien avec les partenaires associatifs locaux.
- 5 Participer au dispositif « territoires zéro chômeurs de longue durée » visant à développer des emplois exerçant des activités utiles et non concurrentes des emplois existants pour répondre aux besoins des divers acteurs du territoire : habitants, entreprises, institutions...
- 6 Favoriser l'économie circulaire dans l'écosystème local et tout particulièrement, dans les bassins d'emploi, sur toutes les questions de consommation et de commerce, de gaspillage des ressources et de gestion des déchets ; S'appuyer pour ce faire sur les ressourceries, les ateliers et chantiers d'insertion, les SCOP et les SCIC...
- 7 Créer 10 000 emplois locaux d'utilité citoyenne favorisant la cohésion sociale du territoire et l'adaptation des services de proximité aux nouveaux besoins des habitants. D'une durée maximale de 3 ans, co-financés par la collectivité et hybridés, ces emplois sont destinés à accompagner le développement d'activités associatives répondant aux besoins locaux.
- 8 Soutenir les associations en organisant des temps de formation sur l'évolution de leur modèle économique et social, en lien avec des partenaires locaux.
- 9 Encourager les communes à prendre part aux Pactes régionaux pour l'investissement dans les compétences (PRIC), concernant la formation des personnes les plus fragiles sur toutes les questions d'innovation, de numérique et de transition écologique.

ENTREPRENARIAT

- 10 Créer une caution solidaire intercommunale pour le développement des entreprises de l'ESS en mobilisant partenaires institutionnels et financiers.



11 Favoriser les liens entre entreprises patrimoniales et entreprises de l'ESS, notamment dans le cadre des transmissions, afin de faciliter la reprise des entreprises sous forme coopérative (SCOP, SCIC).

12 Proposer un « guichet unique communal ou intercommunal ESS » dédié aux TPE de l'ESS pour toutes les démarches administratives, juridiques ou fiscales, ainsi que pour toute personne ayant un projet social entrepreneurial, dans le but d'accompagner et renforcer l'installation des porteurs de projets de l'ESS sur le territoire et ce, lors des différentes phases de la création (émergence d'idées, création et incubation).

13 Soutenir les petites structures et contribuer à l'essor d'un écosystème local ESS, par des moyens alloués :

- mobiliser le foncier municipal en lien avec le programme "Action cœur de ville" ;
- mobiliser la commande publique en activant les clauses sociales ;
- privilégier les acteurs de l'ESS dans le développement d'activités économiques vertueuses au travers des appels à projets et/ou commande publique à l'initiative de la ville et les soutenir dans leur développement (par exemple dans le secteur des énergies renouvelables) ;
- privilégier les commandes responsables et les délégations de services publics de proximité pour la restauration scolaire.

LA TRANSITION DURABLE, ÉCOLOGIQUE ET NUMÉRIQUE LOCALE

Les questions de transition sont au cœur des attentes et priorités affichées par les Français. Pour accentuer plus encore l'impact des mesures écologiques, durables et numériques, l'UDES appuie toutes les actions qui permettront à nos concitoyens de bénéficier de structures et de services innovants et soutenables. Dans ce cadre, l'Union lance en avril VALOR'ESS, plateforme dédiée aux entreprises pour mesurer leur impact social.



ALIMENTATION

14 Développer les coopératives alimentaires à destination des habitants et créer des partenariats avec les coopératives dans le cadre de la restauration municipale (écoles, personnes âgées...).

15 Organiser la restauration scolaire municipale en lien avec les producteurs locaux de l'ESS et accompagner les villes dans la mise en place de partenariats étroits avec des structures d'insertion dans le domaine agricole.

16 Développer les circuits-courts pour fournir les cantines scolaires, notamment dans le cadre de la loi Egalim.

17 Créer des « frigos solidaires » pour lutter contre la précarité alimentaire des personnes les plus fragiles.



TRANSITION NUMÉRIQUE ET ÉCOLOGIQUE

18 Développer les coopératives d'activités et d'emploi pour protéger et sécuriser les nouveaux travailleurs du numérique, notamment en limitant les impacts de l'ubérisation auprès des personnes les plus précaires.

19 Renforcer la gestion des déchets et contribuer au retour de la consigne. Inciter les entreprises écoulant tout ou partie de leur production dans la ville à investir dans le recyclage des déchets en découlant (ex : BTP).

20 Mettre en place un plan « économie circulaire » local en mobilisant toutes les parties prenantes.

21 Lutter contre l'obsolescence programmée grâce aux artisans réparateurs des quartiers, aux recycleries et aux ressourceries.

22 Utiliser les friches industrielles au profit d'activités de l'économie sociale et solidaire et de tiers-lieux.

LA FISCALITÉ COMMUNALE ET INTERCOMMUNALE

La suppression de la taxe d'habitation entraîne une évolution de la fiscalité locale qui peut être préjudiciable aux employeurs de l'ESS. Pour compenser le manque à gagner, les communes et intercommunalités se verront transférer en 2021 le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non-bâties, jusqu'à présent dévolue aux départements. Ces derniers se verront compenser cette perte par le versement d'une fraction du produit de la TVA. L'UDES propose plusieurs actions.



23 Suite à la suppression partielle de la taxe d'habitation, enjoindre les communes à ne pas augmenter la taxe foncière, qui pénaliserait l'ensemble des entreprises et notamment celles de l'ESS.

24 Sortir de la règle des « 1,2% » entrée en vigueur en 2018 et qui contraint les collectivités engagées dans le dispositif à limiter la hausse de leurs dépenses de fonctionnement relatives à l'aide et à l'action sociale des communes qui impactent les budgets des associations.

LES AFFAIRES SOCIALES, ÉDUCATIVES ET LA MOBILITÉ À TOUTES LES ÉTAPES DE LA VIE

La pluridisciplinarité de l'ESS permet aux communes d'organiser un nombre important de ses domaines de compétences avec les acteurs du secteur. À tous les âges de la vie et dans toutes les circonstances, l'ESS est une véritable réponse au quotidien des Français, notamment pour celles et ceux qui sont confrontés aux difficultés de la vie. Aussi, l'UDES, dont un nombre important d'employeurs agissent dans les domaines de l'éducation populaire et de l'aide et des soins à domicile, propose :



MOBILITÉ

25 Encourager la création d'entreprises sociales et solidaire pour favoriser le déplacement des personnes âgées et développer le co-voiturage pour les actifs entre le domicile et le travail, notamment dans les secteurs où la mobilité est indispensable au développement des activités (Exemple : salariés dans l'aide à domicile).

26 Valoriser et essaimer le modèle des auto-écoles associatives solidaires qui proposent des tarifs réduits au permis de conduire aux personnes en situation sociale précaire (bénéficiaires du RSA, parents isolés...) avec financement des collectivités.

ÉDUCATION

- 27 Intégrer l'ESS à l'école et renforcer les partenariats avec l'écosystème associatif dans le cadre du temps périscolaire sur toutes les dimensions de la transition écologique et solidaire.
- 28 Soutenir le développement des accueils périscolaires associatifs et faciliter l'accès des familles aux accueils sur le temps extrascolaire avec ou sans hébergement.
- 29 Soutenir le développement de crèches associatives, mutualistes et coopératives proposant des horaires et modes de garde adaptés à des situations sociales spécifiques ou d'horaires de travail atypiques.



QUESTIONS SOCIALES

- 30 Encourager les logements étudiants autogérés ou l'habitat participatif intergénérationnel en levant les freins et en développant des financements adaptés.
- 31 Développer les EHPAD privés non-lucratifs afin de limiter le reste à charge pour les familles.

SANTÉ ET AIDE À DOMICILE

- 32 Soutenir et favoriser le développement d'une offre élargie des services d'aide à domicile permettant un maintien de qualité à domicile des personnes âgées en situation de perte d'autonomie ou des personnes en situation d'handicap : prévention, mobilité, numérique, articulation aide et soins, inclusion sociale.
- 33 Encourager l'organisation du portage de repas à domicile par des associations implantées localement.
- 34 Créer un « pôle répit » local pour les aidants touchés par le handicap lourd et les maladies graves.

LA PLACE DE L'ESS DANS LA GOUVERNANCE LOCALE

L'économie sociale et solidaire est aujourd'hui omniprésente dans la vie locale de tous les Français. Les communes sont également en première ligne et doivent saisir l'opportunité de la dynamique de l'ESS en affichant une gouvernance prenant en considération la nécessité de changer de modèle et d'accompagner le développement d'une économie citoyenne pourvoyeuse d'emplois. L'UDES propose :



GOUVERNANCE ET ORGANISATION MUNICIPALE

- 35 Mettre en place une instance de participation locale dédiée au réseau ESS local dans son ensemble.
- 36 Créer une maison de l'ESS.
- 37 Proposer un adjoint au maire chargé de la question de l'ESS dans son ensemble en étroite collaboration avec les délégations des autres adjoints (sport, associations, transition écologique, numérique, économie locale etc.).

INTERCOMMUNALITÉ

- 38 Mettre en place une instance intercommunale de coopération sur les questions de l'ESS.
- 39 Proposer un vice-président intercommunal en charge du développement de l'ESS en articulation avec les têtes de réseaux locaux du secteur.
- 40 Organiser des forums intercommunaux avec l'écosystème ESS du secteur.

